**Publics visés :**
**Entreprises** : Chef d'entreprise, Ressources Humaines, Salarié Désigné Compétent en prévention des risques professionnels ou toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels
**Collectivités** : Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.
**Accessibilité :** Session accessible aux personnes en situation de handicap
**Pré-requis :** Néant.

**Objectifs :**
- Acquérir les connaissances et les modalités de mise en place d'une culture de prévention des risques professionnels en entreprise.

**Contenu :**
- Les enjeux de la prévention.
- Les acteurs internes et externes sur lesquels s'appuyer.
- La définition d'une culture de prévention des risques professionnels.
- Les modes d'organisation et de management à mettre en place.
- Les points forts à privilégier et les points de vigilance à observer.

**Moyens prévus :**
- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

**Durée :** 2 jours non consécutifs (4 x 0,5 jour en formation à distance)

**Suivi :** Émargement collectif et individuel.

**Évaluation des acquis :**
- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

**Dates :** Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

**Lieu :** **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter :** AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

**Formation FOAD :** AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).